

Heinz Aemisegger
Pierre Moor
Alexander Ruch
Pierre Tschannen
(éds)

Commentaire pratique LAT: Planifier l'affectation

VLP-ASPAN 

Schulthess
ÉDITIONS ROMANDES

§ 2016

Sommaire

Avant-propos	V
Liste des éditeurs et des auteurs	VIII
Sommaire	XI
Liste des abréviations	XII
Liste des lois citées	XXV
Bibliographie générale	XXXVI
Bibliographie – Commentaires	LIV
Documents officiels de la Confédération	LVII
Droit cantonal des constructions et de l'aménagement du territoire	LXI
Remarques préliminaires sur la planification d'affectation	1
Art. 5 Compensation et indemnisation	63
Art. 14 Définition	227
Art. 15 Zones à bâtir	289
Art. 15a Disponibilité des terrains constructibles	365
Art. 17 Zones à protéger	407
Art. 18 Autres zones et territoires	487
Art. 19 Equipement	521
Art. 20 Remembrement	609
Art. 21 Force obligatoire et adaptation	659
Art. 26 Approbation des plans d'affectation par une autorité cantonale	701
Art. 27 Zones réservées	733
Art. 36 Mesures introductives cantonales	773
Art. 37 Zones d'affectation de caractère temporaire	793
Art. 38a Dispositions transitoires de la modification du 15 juin 2012	803
Index	837